



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

La Préfète

ARRAS, le 7 NOV. 2016

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Mesdames et Messieurs les Maires du département

(En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets)

**OBJET** : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.  
Pavoisement des édifices publics.

**P.J.** : Message officiel.

Conformément aux instructions ministérielles, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales du jeudi 10 novembre au samedi 12 novembre 2016 inclus, à l'occasion du 98ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Vous trouverez ci-joint le message de Monsieur le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, qui devra, à l'occasion des prochaines cérémonies du 11 novembre dans votre commune, être lu par vous-même ou un représentant du conseil municipal nommément désigné pour cette cérémonie.

La Préfète

Fabienne BUCCIO

Commémoration de la Victoire et de la Paix

Hommage à tous les Morts pour la France

**Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense,  
chargé des anciens combattants et de la mémoire**

11 novembre 2016

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commémorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

Commémorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.

Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.

Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.

Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.